**Compte rendu Réunion CAF du 21 novembre**

Objectif : dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles pour la période 2014 2017, lancement appel à projet Reaap 2017, afin de mieux mailler notre territoire en matière d’accompagnement à la parentalité.

Une centaine de participants.

Pour l’Asamla : Cécile Choblet

1. **Présentation de l’enquête CAF parentalité réalisée en janvier février 2016**

Réponses : 84% femmes *(question quelle représentation des pères ?)*

Parentalité ++ difficile à l’adolescence : 55% (11-14), 57% (15- 17), 17% (3-5), 15% (6-10), 9% (0-2)

Plus difficile pour les familles monoparentales et pour les parents ayant un enfant handicapé.

**Préoccupations :**

* Leur rôle de parents (offrir de bonnes conditions de vie-être proche-disponible
* L’éducation : santé, scolarité puis comportement- risque violences- relation : autorité, gestion des conflits)- conduites à risques- nouvelles technologies

**Fréquentation :**

* Peu fréquentent les lieux proposés. Majoritairement, pensent que cela relève de la sphère privée. S’adressent à des membres de la famille, des relations puis à des professionnels de la santé, de l’éducation, à des sites. Mais disent être intéressés. *(question de la communication)*
* Pour ceux qui fréquentent les lieux ; sont préférées : les activités partagées enfant/parents, les conférences, les structures d’accueil

**Besoin exprimé :**

* Trouver une solution *(question du respect de la charte Reaap qui précise ne pas être dans le conseil)*

**Demandes :**

* Echanges individuels avec des professionnels
* Echanges avec d’autres parents et un professionnel
* Activité avec l’enfant
* Cadre : actions ponctuelles sans engagement
* Temps : le mercredi après-midi, le samedi matin, pendant les vacances en après-midi
* Lieux : en établissements scolaires, locaux mairie, centres de loisirs, crèches etc… mais pas la caf ni les centres sociaux jugés stigmatisant.

*Bilan : poursuivre les actions pour répondre aux attentes*

1. **Le financement :**

Annoncé par les financeurs présents : Caf : 450 000 euros, CD : 200 000 euros, MSA : 5000 euros

1. **Présentation de l’appel à projet**

**Cadre**

Le dispositif Reaap apportera son soutien aux projets qui :

* Favorise le partage des rôles parentaux
* Portent une attention particulière aux familles monoparentales
* Favorisent l’exercice de la parentalité dans un contexte de séparation
* Prennent n compte les aspects interculturels de la parentalité
* Favorisent une relation entre les parents et l’école
* Participent à un rééquilibrage territorial de l’offre de parentalité sur le département

**Organisation**

Nouvelle configuration. Projet à compléter sur le site.

Délais : dossier complété avant la fin janvier. Les dossiers seront étudiés courant avril 2017. Réponse en juin.